



Les trois principes directeurs

*“Coordination des ripostes nationales au VIH/SIDA”
Principes directeurs à l’intention des autorités nationales et de leurs partenaires*

Introduction

La pandémie du VIH/SIDA est une situation d’urgence planétaire puisque huit mille personnes perdent la vie chaque jour, et que des dizaines de millions d’autres vies sont menacées, alors que l’infection continue de se propager dans le monde.

Pour que les nouvelles ressources, quoique limitées, soient utilisées au mieux pour riposter aux besoins des personnes vivant avec le VIH et le SIDA et de ceux qui risquent de contracter cette infection, il faudra amplifier au maximum la coordination des actions entreprises au sein de la communauté internationale. Pour exploiter ces ressources et produire l’effet maximal sur la riposte mondiale au SIDA, toutes les parties prenantes doivent s’efforcer de cibler leurs programmes relatifs sur les besoins prioritaires des pays touchés, tout en cherchant à éviter de mettre en place des activités déjà en cours par ailleurs.

Réunion de l’ICASA et action complémentaire ICASA

Lors de la Conférence internationale sur le SIDA et les IST en Afrique (ICASA) qui s’est déroulée en septembre 2003 à Nairobi (Kenya), les représentants officiels des organismes de coordination nationale et des ministères concernés des pays africains, des principaux organismes de financement, des institutions multilatérales et bilatérales, des ONG et du secteur privé se sont réunis pour une consultation ayant pour but d’examiner les principes d’une coordination au niveau national de la riposte au VIH/SIDA.

Ces principes ont été définis à l’issue d’un processus de préparation qui s’est déroulé aux niveaux mondial et national sous les auspices de l’ONUSIDA en coopération avec la Banque mondiale et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, pour être ensuite perfectionnés au cours d’un dialogue avec d’autres importants partenaires bailleurs de fonds.

Il est apparu à tous que la diversité croissante des mécanismes de financement et des partenariats visant une action contre le VIH/SIDA présentait une variété d’opportunités et de défis. Les participants ont souligné qu’il fallait préciser davantage les rôles et les liens au sein de cette diversité, et insister sur l’urgence d’une action à l’échelon local et sur la présence indispensable d’un environnement politique favorable.

Un solide consensus a été obtenu sur trois principes applicables à toutes les parties prenantes de la riposte au VIH/SIDA à l’échelon pays :

- **Un** cadre d’action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires.
- **Un** organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA à représentation large et multisectorielle.
- **Un** système de suivi et d’évaluation à l’échelon pays.

A partir de ces trois axes de réflexion, il est possible d'utiliser tout un ensemble de moyens pour rassembler des entités, partenariats et mécanismes de financement autonomes au sein d'une action concertée.

Bien qu'il ne s'agisse pas de prescrire des normes ou des modèles applicables à tous, un consensus s'est établi sur plusieurs principes directeurs essentiels applicables par les autorités nationales et leurs partenaires. Ces principes sont présentés aux pays en tant que point de départ de l'optimisation des rôles et des liens pour la lutte contre le VIH/SIDA.

PREMIER PRINCIPE

Un cadre d'action contre le VIH/SIDA, dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires

- Un cadre d'action contre le VIH/SIDA commun à tous et accepté par tous constitue l'élément fondamental de la coordination entre les partenariats et les mécanismes de financements, et du fonctionnement efficace d'un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA. Pour établir un tel cadre, il faut :

des priorités

- pour définir avec précision l'affectation des ressources et l'attribution des responsabilités, de sorte qu'il soit possible d'établir des liens entre les priorités, les flux de ressources et les effets/résultats.

des examens et des consultations :

- des systèmes permettant d'effectuer régulièrement ensemble des examens et des consultations relatifs au déroulement des activités impliquant tous les partenaires.

une volonté de coordination :

- les organismes d'appui extérieur s'engagent à coordonner leur action au sein du cadre d'action et conformément à leurs propres missions.

des liens

- reconnaissant les rapports qui existent entre le cadre d'action contre le VIH/SIDA et les cadres d'action concernant la réduction de la pauvreté et le développement, ainsi que les accords de partenariats pertinents.

un cadre pour la gestion du partenariat secteur public/privé dans la prestation des services

- confirmer et optimiser la tendance croissante à faire participer les organisations de la société civile et le secteur privé à la prestation des services.

DEUXIÈME PRINCIPE

Un organisme national de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA, à représentation large et multisectorielle

Mandat officiel :

Un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA doit avoir un statut juridique et un mandat officiel qui :

- définisse le degré d'autonomie ;
- précise les liens hiérarchiques avec les pouvoirs publics, au niveau des ministères et de l'administration, (information et instructions concernant la politique à suivre) ;
- détermine les domaines de responsabilités, quant à la mise en œuvre des politiques, l'inclusion de partenaires et les résultats des programmes/du développement.

Contrôle démocratique :

Une instance nationale doit avoir des liens avec le pouvoir législatif afin d'exercer un contrôle démocratique, notamment le partage de l'information et la rédaction de rapports à intervalles réguliers.

Habilitation à exercer un pouvoir au niveau du pays :

Il faut qu'un organisme national ait un rôle clairement défini comprenant des fonctions «de gardien» envers le cadre national d'action contre le VIH/SIDA :

- élaboration, négociation, suivi et évaluation du cadre national d'action contre le VIH/SIDA ;
- point de convergence pour coordonner la mise en place du cadre national d'action contre le VIH/SIDA ;
- coordination des demandes de ressources conformément à des priorités nationales convenues, tout en laissant la gestion financière et la mise en œuvre à d'autres entités ;
- soutien du budget national pour les dépenses essentielles liées au fonctionnement de l'organisme.

Assumer des " fonctions d'encadrement " pour divers partenariats et mécanismes de financement :

Un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA doit fonctionner de telle manière que les partenaires et les mécanismes de financement faisant partie du cadre d'action contre le VIH/SIDA acceptent leurs fonctions et leurs rôles de premier plan. Pour y parvenir, les organismes nationaux doivent respecter les principes suivants :

- Les organismes nationaux doivent faire la preuve de leur crédibilité en s'engageant à obtenir la participation d'un large éventail de partenaires, notamment des membres à part entière de la société civile, des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, des personnes vivant avec le VIH et des partenaires internationaux.
- Chaque partenaire doit à son tour accepter et respecter le cadre national d'action contre le VIH/SIDA et le rôle de l'organisme national de coordination du SIDA en tant que fondement d'une collaboration qui renforcera au lieu de limiter les actions entreprises.
- les partenaires peuvent être assurés de bénéficier d'une indépendance organisationnelle pour ce qui touche à l'accomplissement de leur propre mandat.
- aucun partenariat ni mécanisme de financement ne tentera de s'appropriier l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA.
- les parties prenantes du cadre national d'action contre le VIH/SIDA participent au suivi et à l'évaluation au sein d'un cadre conjoint et collaborent entre elles de manière à garantir la répartition des responsabilités.

Favoriser les accords de partenariat nationaux pour le VIH/SIDA

Dans de nombreux pays, le besoin se fait sentir de plus en plus d'un dispositif ou d'un mécanisme organisationnel commun, intervenant à l'intersection des fonctions de prise de décision et d'encadrement de l'organisme national de lutte contre le SIDA, et de la mise en œuvre effective du cadre d'action contre le VIH/SIDA. Un tel dispositif devrait être accessible à tous, et comporter une base suffisamment large et ouverte. Les fonctions de ces dispositifs pourraient consister notamment à encourager l'exercice du pouvoir, à fournir des perspectives pour l'élargissement des ripostes nationales, à partager l'information, à faciliter l'harmonisation des procédures et des systèmes, et à servir de guide aux mécanismes de financement existants ou nouvellement constitués.

Un environnement national et mondial favorable

- Au niveau mondial, l'engagement des gouvernements, qu'ils soient riches ou pauvres, et les sentiments humanitaires de la société civile et du secteur privé sont indispensables à la réussite de cette action.

- Au niveau des communautés et des pays touchés par le fléau, une bonne gestion d'entreprise, l'État de droit, la liberté d'expression et de réunion créeront l'environnement qui permettra à toute la société de faire face avec efficacité à la menace que représente la pandémie.

TROISIÈME PRINCIPE

Un système de suivi et d'évaluation pour l'ensemble des activités nationales

Bien qu'un système multiple existe déjà, et qu'un ensemble d'indicateurs liés à la Déclaration d'engagement sur le SIDA de l'UNGASS soient disponibles avec possibilité d'acquisition auprès d'organismes clés, aucun modèle de « meilleures pratiques » n'a encore été adopté pour le suivi et l'évaluation des ripostes à l'échelon des pays.

L'absence d'un cadre opérationnel commun de suivi et d'évaluation dans la plupart des pays a entravé les efforts visant à accroître les compétences dans les domaines de l'assurance de qualité, du contrôle national et de l'utilisation appropriée du suivi et de l'évaluation pour l'ajustement des politiques.

Etant donné cette absence de compétences, souvent les données manquent ou sont de qualité médiocre, ce qui limite le suivi des résultats obtenus et la formulation de mesures reposant sur des données probantes. Il se peut qu'en matière de suivi et d'évaluation, les pays n'aient pas une idée précise de leurs besoins, et que les donateurs n'aient pas une idée précise des investissements à réaliser en priorité. Voici quelques principes nécessaires pour renforcer les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation:

Alignement au niveau mondial

- Les partenaires devraient s'engager à tout faire pour normaliser au niveau mondial leurs besoins en matière de suivi et d'évaluation, non seulement pour garantir l'obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds et l'élaboration des programmes axés sur les résultats, mais aussi pour décider ensemble des éléments essentiels qui devront figurer au sein d'un système national de suivi et d'évaluation pour répondre à ces besoins.

Système national central relié au cadre national d'action contre le VIH/SIDA

- Chaque cadre national d'action contre le VIH/SIDA devrait être doté d'un système central permettant de suivre le déroulement des activités entreprises pour maîtriser l'épidémie sous la direction de l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA.

Stratégies d'investissement concertées concernant la qualité des données

- Les parties prenantes nationales intégrées au sein du cadre national d'action contre le VIH/SIDA devraient procéder en priorité à des évaluations des systèmes de suivi et d'évaluation existants, et convenir de la marche à suivre pour les améliorer et mettre en place un système commun partagé capable de fournir des données de qualité pour analyser les résultats au niveau du pays.

Investir dans les compétences nationales

- Il faut que les gouvernements, les organismes de lutte contre le SIDA et les partenaires au développement et à la lutte contre le SIDA démontrent la nécessité d'investir en vue de renforcer les compétences humaines indispensables pour répondre aux besoins nationaux en matière de suivi et d'évaluation.